



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement no.U-2019-01 modifiant le règlement de construction no.U-2011-06.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 mai 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement de modification intitulé et numéroté:

- **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° U-2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO N° U-2011-06**

Ce projet de règlement vise à :

- À ajouter un délai de conformité de 12 mois, à partir de la date de l'entrée en vigueur du règlement, pour la pose d'un clapet de sécurité.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **10 juin à 19:00 heures**, au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement et de recueillir les commentaires et critiques relativement à celui-ci. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 24, rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, du lundi au jeudi entre 8 :30 h et 17 :00 h, le mardi 4 juin 2019 entre 17 :00 h et 19 :00 h

Donné à Lac-Delage le 15 mai 2019

Josée Desmeules, B.A.A
Secrétaire-trésorière